## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

# Séance du 5 février 2019

#### Espace multifonctions : point sur l'appel d'offres

L'annonce de l'appel d'offres est parue dans le journal « Eco de l'Ain » du 31 janvier 2019. Le dossier a été déposé sur la plateforme du Département de l'Ain (<a href="http://marchespublics.ain.fr">http://marchespublics.ain.fr</a>) pour une remise des plis au plus tard le 26 février 2019 à 17 h. L'ouverture des plis aura lieu le lundi 4 mars à 17 h.

Le permis de construire a été accordé le 21 janvier 2019.

Le conseil municipal délègue le maire pour consulter la SMACL (assurance du Crédit Agricole) et GROUPAMA pour la souscription d'une assurance dommage ouvrage qui couvre, entre autre, l'éventuelle défaillance d'une entreprise ou un sinistre en cours de chantier.

## Programme voirie

Le conseil municipal, après avoir entendu la proposition de la commission, adopte comme suit le programme voirie 2019 :

- o Points à temps
- o Déflachage à l'enrobé à chaud sur la VC 21 chemin de Servignat
- o Déflachage + enduits monocouche sur la VC 20 chemin des Fourches
- o Déflachage + enduits monocouche sur la VC 27 chemin de Riattez
- Mise à la cote d'un tampon d'égoût sur la VC 30 chemin de Chérinal
- Signalisation horizontale (passages piétons...)
- o Traçage de places de parking au terrain de sports
- Pose d'un panneau de signalisation
- Pose de balises route de la Chevinière

pour un montant total de 54 393,85 €, la dotation communautaire s'élevant à 49 238,88 €.

# Point sur les investissements 2019

Le conseil municipal prend connaissance du programme des travaux du Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc sur une partie du chemin de la Mare Biollière, du chemin des Closets et de la route de Planchemelle, ceux-ci nécessitant l'échange de deux poteaux incendie.

Le maire liste les travaux qui seront proposés à la commission des finances pour 2019. Il précise que l'espace multifonctions pourra être financé pour 1/3 par emprunt, 1/3 par subventions et 1/3 par autofinancement.

# <u>Tarifs 2019 : locations salle des fêtes, tables et bancs, salles de réunion et emplacements cimetière</u>

Le conseil maintient les différents tarifs, savoir :

- o salle des fêtes :
- habitants de la commune : 55 € sans repas 125 € pour 1 jour 165 € pour 2 jours
- habitants hors commune: 220 € pour 1 jour 300 € pour 2 jours.
  - o salle de réunion : 50 €
  - o tables et bancs (pour les habitants de la commune) : 5 € la table et les deux bancs.
  - o cimetière :
- concession de terrain : 60 € pour 15 ans 120 € pour 30 ans 200 € pour 50 ans
- alvéole dans le colombarium 1 place : 240 € pour 10 ans 480 € pour 20 ans -720 € pour 30 ans

- alvéole dans le colombarium 2 ou 3 places : 330 € pour 10 ans 660 € pour 20 ans 990 € pour 30 ans
- plaque sur la stèle : 145 € pour 10 ans 290 € pour 20 ans 435 € pour 30 ans.

Le montant des loyers des bâtiments communaux, des terrains et des antennes relais est revalorisé selon les clauses prévues au bail.

#### Point sur la situation professionnelle d'un agent technique

Le conseil est informé qu'un agent technique bénéficie d'un temps partiel thérapeutique à 50 % pour une durée de trois mois, renouvelable par période de trois mois pour une durée maximum d'un an.

Il délègue le maire pour recruter un agent technique contractuel pour pallier cette réduction de temps de travail.

# Présentation du projet éolien de Confrançon

La SARL CHAMPS HELICONIA a déposé une demande d'autorisation en vue d'exploiter un parc éolien (3 éoliennes), sur la commune de CONFRANCON.

Le conseil municipal doit formuler son avis sur ce projet situé sur une commune limitrophe.

Il décide de reporter ce point à la prochaine séance.

#### Réserves foncières : projet avec l'EPFL

Le conseil délègue le maire pour établir un contact avec l'Etablissement Public Foncier Local afin de prévoir des réserves foncières.

# Point sur le fonctionnement du site de la commune

Le conseil municipal se réjouit de la fréquentation en nette augmentation du site de la commune.

#### **Questions diverses**

Le conseil municipal:

- est informé du permis de construire :
  - déposé le 18 décembre 2018 et accordé le 9 janvier 2019 à Mr et Mme Michel GIVORD pour la construction d'une véranda, 484 route du Village
  - accordé le 6 décembre 2018 à l'EURL des Tamaris pour la construction de six bâtiments d'élevage de poulets de Bresse au lieudit « Cormassine »
- est informé de la déclaration préalable déposée :
  - le 14 décembre 2018 et accordée le 8 janvier 2019 à Mr et Mme Henri COHENDET pour la pose de panneaux photovoltaïques, 122 chemin de Cormassine
  - le 25 janvier 2019 par Mme Laëtitia CROIZET pour la construction d'une piscine, 172 allée du Petit Champ
  - le 1<sup>er</sup> février 2019 par Mr et Mme Lucien PACCOUD pour la construction d'une piscine, 175 allée des Chênes
- est informé, suite à notre mémoire en défense n°2 concernant le litige en urbanisme avec Mr SAPET et Mme SIMONET, de la clôture de l'instruction le 21 décembre, le dossier est inscrit à l'audience du Tribunal Administratif du 26 février 2019
- entend le compte-rendu de l'assemblée générale des sapeurs-pompiers, le parcours sportif annuel aura lieu à Curtafond le 13 avril 2019, il sera installé sur le terrain en herbe du plateau multisports, le repas de fin de journée aura lieu à la salle des fêtes
- entend la composition du bureau du Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc, suite à sa réélection.